

Taba Statement 21 October 1993.

The negotiations in Taba focused attention on Security, the size of the Palestinian police force, its authority, the protection of Israeli settlements, the size of the Jericho area, control of the Jordan River bridges and related issues.

A major problem was the release of Palestinian prisoners.

The following statement describes the prisoners' categories and their gradual release. It was made clear by Israel that those involved with serious cases of terrorism, or "with blood on their hands, will not be released Text:

The Confidence-Building Measures sub-committee, in its meetings yesterday and today, discussed mutual measures in order to build confidence between the two peoples.

An agenda on matters of common concern, to be dealt with in the following meetings, has been agreed upon.

The release of prisoners will be implemented gradually and continually.

As a first step, it was decided that the release of prisoners in the following categories will begin next week:

- A) prisoners who are ill;
- B) prisoners below the age of 18;
- C) prisoners over the age of 50;
- and D) women prisoners.

The next meeting will deal with other categories. Both sides expressed the hope that this first step will contribute to the advancement of the peace process and to the prevention of violence.

In response to questions, the Israeli delegation spokesman issued the following clarifications: People in the above categories who were involved in severe cases of terrorism will not be released. The cases of prisoners in other categories will be discussed in the ongoing talks at Taba.

Déclaration de Taba 21 octobre 1993.

Les négociations de Taba ont porté sur la sécurité, la taille des forces de police palestiniennes, son autorité, la protection des colonies israéliennes, la superficie de la région de Jéricho, le contrôle des ponts du Jourdain et les questions connexes.

La libération des prisonniers palestiniens constitue un problème majeur.

La déclaration suivante décrit les catégories de détenus et leur libération progressive. Israël a clairement indiqué que les personnes impliquées dans des cas graves de terrorisme, ou "avec du sang sur les mains, ne seront pas libérées " :

Le sous-comité des mesures de confiance, lors de ses réunions d'hier et d'aujourd'hui. ont discuté aujourd'hui de mesures mutuelles afin de renforcer la confiance entre les deux parties. peuples.

Un ordre du jour sur les questions d'intérêt commun, à traiter dans les réunions suivante, a été convenu.

La libération des prisonniers fera l'objet d'un mise en œuvre graduelle et continue.

Dans un premier temps, il a été décidé que la libération des prisonniers des catégories suivantes commencera la semaine prochaine :

- A) les détenus qui sont malades ;
- B) les détenus âgés de moins de 18 ans ;
- C) les détenus âgés de plus de 50 ans ;
- et D) les femmes détenues.

La prochaine réunion portera sur d'autres catégories. Les deux ont exprimé l'espoir que cette première étape contribuera à l'avancement des travaux du processus de paix et à la prévention de la violence.

En réponse à des questions, le porte-parole de la délégation israélienne a fait parvenir ce qui suit clarifications : Les personnes des catégories susmentionnées qui ont été impliquées dans des cas graves du terrorisme ne seront pas libérés. Les cas des détenus appartenant à d'autres catégories seront discutés dans le cadre des pourparlers en cours à Taba.